



Lutte Antimines en RDC

Bulletin d'Information

UNMACC RDC

Bulletin d'Informations de
l'UNMACC No. 3

23 Février 2007

La coopération entre acteurs de la Lutte Antimines



Enquêteur de DCA, Papa Bastin, au travail en Sud Kivu. Photo: DCA

L'année dernière, l'ONG locale PIAP effectua une enquête préalable pour vérifier la présence de mines dans le territoire de Mwenga au Sud Kivu. Après la découverte de nombreux engins suspects, PIAP diffusa son information par voie de radio...

Cette alerte permit à l'ONG BADU, sous la

coordination du Bureau Régional de l'UNMACC, d'envoyer une équipe d'enquêteurs spécialisés sur place pour confirmer la présence de mines et engins non explosés. Leurs actions permirent aux habitants de pouvoir à nouveau se déplacer en sécurité dans leur district, sachant quels objets étaient inoffensifs et identifiant clairement les engins dangereux à présent marqués.

PIAP est persuadée que la coopération entre 2 ONG locales, l'une partenaire de la Lutte Antimines et l'autre pas, sous la coordination de l'UNMACC, peut jouer un rôle essentiel dans la protection des communautés, comme le prouve cette expérience.

Une année de Lutte Antimines



En 2006, les opérations menées avec la coordination de l'UN MACC ont eu un impact significatif sur les populations congolaises et ont amélioré la sécurité et l'efficacité des actions entreprises par les différents acteurs humanitaires et artisans du maintien de la paix.

Deux aéroports (Manono et Kalemie, au Nord Katanga), ont été déminés et

sécurisés, permettant un développement des vols humanitaires et commerciaux. Dans le même registre, l'ouverture de routes et chemins a à nouveau permis à des communautés de se déplacer en sûreté, pour se rendre au marché, à l'école, au dispensaire

de soins, au culte, etc. En appui de la Mission de maintien de la Paix, les démineurs ont contrôlé et déminé ou dépollué des zones d'implantation, des bases et des axes.

Les élections de la seconde moitié de l'année 2006 ont entraîné des mouvements de réfugiés et retournés, pour voter comme pour se réinstaller à l'occasion du retour d'une certaine stabilité politique.

La communauté de la Lutte Antimines en RDC a oeuvré en coordination étroite avec le reste de la communauté humanitaire pour optimiser le contrôle et le déminage de zones de retour et de routes d'accès pour les retournés et déplacés. Tout aussi essentiel-les que le déminage, les enquêtes d'impact sur les points ou zones dangereuses ont été déterminantes. Les résidus explosifs de guerre sont dissé-

minés sur tout le territoire, les populations abandonnent souvent leurs champs, les axes, ou leurs maisons, par crainte d'un engin potentiellement dangereux. Des équipes de déminage ont souvent pu agir en de telles occasions.

Comme aucune enquête d'impact de niveau national n'a encore été entreprise en RDC, il n'est pas possible de bénéficier d'une évaluation exhaustive de la pollution du pays par les mines et engins non explosés. Il y a sans doute des communautés entières vivant dans des zones affectées où les démineurs n'ont pu encore se déployer. C'est notamment dans ce cas de figure que l'Éducation aux Risques des Mines joue son rôle vital, donnant aux populations la capacité de se prémunir vis à vis du risque des engins dangereux. Pour cette raison, la communauté de la Lutte Antimines a considérablement développé ses activités

Sommaire:

La coopération entre acteurs de la Lutte Antimines 1

Une année de lutte Antimines 1

HI: Les ENE continuent de tuer et mutiler... 2

MAG unit ses forces à MSF-Hollande 2

DCA en 2007 2

Les médecins du déminage en 3

Le centre de coordination accueille son directeur adjoint. 3

Le Traité d'Ottawa: Obligations 3

Activités des opérateurs en 2006 4

d'ERM en 2006. Concrètement, la RDC a connu un accroissement décisif dans ce domaine, et au profit des populations affectées, notamment grâce au doublement du nombre d'ONG locales présentes sur ce pilier de la Lutte et à la formation de ces acteurs par les opérateurs internationaux (UN et ONG). Au total, ce sont 166 627 personnes (33 148 hommes, 29 617 femmes et 103 862 enfants) qui ont été sensibilisés dans tout le pays, soit une augmentation de 201% par rapport à l'année précédente - un succès déterminant, étant donné le peu d'accessibilité de certaines des zones les plus touchées.



HI: Les ENE continuent de tuer et mutiler...



Bien qu'un début de paix semble s'installer dans la majeure partie de la RDC, la guerre poursuit ses meurtres et mutilations sur la population congolaise; mines et REG abondent toujours. Cela se vérifie notamment pour les régions de Kisangani et Lubutu. Au village de Batiembo (Obiatuku), à environ 100 km de Kisangani, sur la route vers Lu-butu, un tel accident causé par un engin non explosé a eu lieu le 10 janvier 2007.

Ce jour-là, comme tant d'autres jours, Sarah, Cécile et Martha (15, 22 et 53 ans) partent pêcher à la rivière. Pour se faciliter la tâche, elles fauchent l'herbe bordant la berge. C'est ainsi que la machette de Cécile frappe soudain un objet non-identifié. L'engin fume, puis explose immédiatement après. Cécile et Sarah sont sérieusement touchées, l'une au bas-ventre, l'autre aux bras et à la tête. Martha, plus chanceuse, s'enfuit vers le village avec quelques fragments dans les jambes. Les villageois la rejoignent déjà pour porter se-cours, ayant entendu l'explosion, et transportent les femmes au village. Un jeune quitte peu après le village pour Kisangani, où il espère trouver de l'aide auprès de Handicap International.

Ce messenger rejoint Handicap dès le matin du 12 janvier; dès les heures qui suivent, une équipe mixte quitte Kisangani à bord de 2 véhicules dont une ambulance. Elle est composée de personnels médicaux, d'enquêteurs et de sensibilisateurs. La route est rude, ralentissant l'équipe avant d'arriver à Batiembo-lo. Sur place, l'équipe médicale prend en charge les 3 victimes, tandis que l'équipe d'ERM débute sa sensibilisation sur les risques des mines et engins aux villageois, les enjoignant à rester prudents et vigilants face à tout objet inconnu et leur montrant les mesures à prendre en cas de telle découverte. L'équipe d'enquête collecte elle un nombre maximal d'informations sur la présence de mines et engins, marquant des zones dangereuses. En même temps, à Kisangani, les personnels de Handicap prennent contact avec MSF-Lubutu et arrange la prise en charge des femmes blessées.

Les jours suivants, une équipe de déminage/dépollution se déploie à Batiembo pour nettoyer les zones identifiées. Un comité de prévention des risques posés par les mines et résidus explosifs de guerre", composé d'une cinquantaine de villageois, est également mis en place pour diffuser les messages d'ERM et maintenir la vigilance de la communauté face aux risques. Les trois femmes ont toutes récupéré de leurs blessures.

MAG unit ses forces à MSF-Hollande



En Novembre 2006, MAG fut contacté par MSF-Hollande pour le déminage d'une zone affectée près d'un centre médical dans le village de Kampangwe, au Katanga. Ce centre de santé fut établi au mois de mai, couvrant une partie des besoins de la zone santé de Kilwa. Composé de 4 personnels nationaux et régulièrement encadré par un personnel expatrié, il a une capacité quotidienne de soins externes pour environ 20 patients simultanés.

La région bénéficia du qualificatif sinistre de "Tri-angle de la Mort" en raison du nombre impressionnant de chefs locaux, d'officiels gouvernementaux, d'électeurs enregistrés et d'accusés de sorcellerie tués par les Mai Mai.

Pour pouvoir poursuivre leur travail et garantir la sécurité de leurs patients, MSF fit donc appel aux équipes de MAG basées au Katanga. Les deux équipes de déminage manuel, financées par DFID et le gouvernement Belge, agirent donc au début décem-

bre 2006, déminant ainsi 10 zones dangereuses et 500m² de terrains, y compris le toit du centre lui-même. Ces opérations se conclurent notamment par la destruction de 204 engins non explosés, dont 13 obus de mortier de 60 mm et 2 roquettes PG-7 chinoises, et de 1000 petites munitions diverses.

Cette mission fut achevée en 2 jours, permettant une re-prise rapide des soins par MSF. la population locale, bénéficiaire directe de cette opération avec les communautés avoisinantes abonnées au centre de soins, compte 50 hommes, 65 femmes et 200 enfants. Le coordinateur de MSF exprima sa gratitude, car les engins non explosés bloquaient la capacité d'action du centre par la menace qu'ils représentaient. Il fut informé par MAG des zones nettoyées et de celles, marquées et délimitées, qui bénéficieront prochainement d'opérations du type nettoyage de champ de bataille.

**DANGER !!
MINES - UXO**

DCA en 2007



L'année 2006 a vu l'expansion des activités du Programme de Lutte Antimines en RDC de Dan Church Aid, active à présent dans 3 provinces: le Katanga (au Tanganyika), le Sud Kivu et le Maniema.

DCA a cette année débuté ses activités avec une formation de chef d'équipe de déminage. Les équipes d'enquête suivent une formation de révision sur l'enquête d'impact, l'éducation aux Risques des mines et la sensibilisation au VIH/SIDA. La cellule logistique prépare elle le premier déploiement qui aura lieu au début février. La cour du bâtiment de DCA à Kalemie grouille donc d'activités: 43 démineurs et autres personnels terrain se préparent à partir, à Nyunzu, Kabalo, Bendera et au Sud Kivu, pour la première fois pour certains. Au total, 5 équipes, financées par DANIDA, UNMAS et EuropeAid. L'une des premières mission est à Bendera, pour la destruction d'un stocks d'engins au profit des FARDC, près d'une usine de production électrique qui fournissant la majorité de l'énergie au Nord Katanga. Deux autres

équipe rejoindront plus tard pour prendre en charge les projets Pooled Fund à Malemba Nkulu et sur l'axe Ankoro-Manono.

Les activités d'enquête et d'ERM se poursuivront au Katanga et au Sud-Kivu, où l'UNICEF finance le projet DCA depuis 2005, qui inclut à présent l'appui et la coopération des ONG locales ADIC et BADU. Un bureau DCA fut ouvert à Kindu en octobre 2006, au Maniema, et y débuta des enquêtes et séances d'ERM, toujours financées par l'UNICEF. Ce sont au total 14 enquêteurs qui travaillent dans les trois provinces. Pour 2007, ils se concentreront davantage sur la liaison avec les communautés et l'ERM dans les collectivités où les opérations de déminage se déroulent. Ils travaillent en même temps sur de nouvelles stratégies de renforcement de leur action par l'éducation à la menace HIV/SIDA.



Le Traité d'Ottawa: Obligations

La Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel consiste en un hy-bride de loi internationale humanitaire et d loi internationale sur le désarme-ment. Ses objectifs sont la fin de la production, de l'emploi et du transfert des mines antipersonnel, la destruction des stocks existants, le déminage des zones minées et l'assistance aux victimes. La convention comprend des obligations liées à chacun de ces buts. Selon son article 1, les états parties s'engagent à ne jamais, en aucune cir-constance, employer, mettre au point, produire, stocker, conserver ou trans-férer des mines antipersonnel, ou assister, encourager ou inciter, quiconque à s'engager dans ces activités. Les articles de la Convention ne peuvent faire l'objet de réserves, (art.19), ses signataires doivent en respecter chacun des 22 articles.

L'article 5 stipule que tout état partie doit "s'assurer, dès que possible, que toutes les zones minées(...soient marquées (...)" et clôtu-rées de protéger les civils, jusqu'à ce que leur déminage ait été réalisé.

Les états parties sont contraints de détruire tout stock de mines AP dont ils sont propriétaires ou détenteurs ou qui sont sous leur juridiction ou contrôle, "dès que possible, et au plus tard quatre ans après" être devenu partie de la convention. Le terme "juridiction" englobe l'ensemble du territoire où l'état est souverain(donc même si les stocks viennent d'une autre partie). De plus chaque état est tenu de détruire toute mine AP posée sur le territoire de sa juridiction, dès que possible et au plus tard dix après leur adhésion. de façon réaliste, la Convention prévoit la possibilité de recours pour obtenir une extension de ce délai.

L'article 6 comprend certains détails relatifs à la coopération et l'appui inter-nationaux. Tout état partie bénéficie de certains droits; dont celui "de chercher à obtenir et de recevoir une assistance d'autres états parties", "le droit de participer à un échange aussi large que possible d'équipements, de matières et de renseignements scientifiques et techniques concernant l'application de (cette) Convention" et le droit à une assistance dans l'élaboration "d'un pro-gramme national de déminage". Il prévoit également que chaque État partie qui est en mesure de le faire fournira une assistance pour les victimes des mines, ainsi que pour des programmes de sensibilisation aux dangers des mines. Cela vaut également pour les programmes de déminages et de destruc-tion des stocks de mines AP.

Les médecins du

"boom!" Vous levez les yeux de votre lecture sur le point de secours du chantier de déminage, apercevez de la fumée...le choc vous atteint: un acci-dent de déminage. Les pensées se bousculent dans votre esprit, qui?quoi?où? et comment? Votre poste radio se met à parler, et vos craintes se trouvent confirmées, il s'agit de votre chef d'équipe, il vous dit qu'un démineur a mar-ché sur une mine et a été blessé, sans pouvoir préciser plus parce que la vic-time n'a pas encore été re-jointe. Votre chef d'équipe vous intime de faire mou-vement pour porter secours. Vous le rejoignez; les autres démineurs ont éva-cué leur camarade dans votre "zone de sécurité". tout est quelque peu chao-tique. le patient est surexcité et se plaint de nom-breuses douleurs, vous vous en occupez suivant le proto-cole; en même temps, le chef d'équipe réclame un hélicop-tère à la radio, le temps sem-ble se figer. Tout se déroule comme au ra-lenti, une mi-nute en paraît 5, tandis que vous pratiquez vos soins et traitez les blessures décou-vertes. L'état du patient est stabilisé, alors que vous en-tendez déjà les rotors de

l'hélicoptère en approche.

Vous soupirez de soulage-ment avec l'arrivée de cette aide, le temps s'emballé dans votre esprit cette fois, cinq minutes en paraissent 1, avant même de vous en ren-dre compte le méde-cin de l'hélicoptère vous questionne par derrière votre épaule. Vous lui donnez des détails sur le patient tandis que ce-lui-ci est embarqué dans l'hé-licoptère. tandis que celui-ci décolle, vous espérez que tout ira bien pour la vic-time...Dieu merci, ce n'était qu'un exercice d'entraîne-ment! Nous faisons des simu-la-tions d'accident au moins une fois par mois pour main-tenir les réflexes acquis et aussi pour rester vigilants. Nous sommes 3 médecins congolais, travaillant pour MECHEM Demining, Nous avons fait 7 ans d'études pour devenir médecins, et à notre arrivée au sein de MECHEM, nous avons encore suivi avec succès un stage de formation intensif aux soins d'urgences de 3 semaines, qui nous per-met d'intervenir effi-cacement en cas d'accidents tels que ceux causés par l'ex-plosion d'une mine. en raison

déminage en

du cadre de travail à haut risque, nous couvrons tous les aspects du déminage pour rester en permanence pro actifs sur la sécurité. à l'ar-rivée sur une zone suspecte, nous mettons en place un point santé à 100 mètres de la zone dangereuse; point de secours où nous restons en alerte pour intervenir en cas d'accident ou de malaise d'un démineur. nous sommes en contact radio permanent avec le chef d'équipe ainsi qu'avec la station recueil de la base, avec laquelle nous effectuons des contrôles réguliers, ga-rantissant la permanence des communications...notre ligne de vie.

Notre rôle au sein du pro-jet est très motivant, chaque jour apportant son lot de nouveaux défis ; il est certes exigeant moralement et phy-siquement mais aussi valori-sant, puisque nous devons être constamment prêts à faire face à toute situation avant qu'elle n'arrive...



Le centre de coordination accueille son directeur adjoint.

Depuis le 30 décembre 2006, le centre de coordination s'est vu renforcé d'un nouveau membre, son directeur adjoint. M.Salim Raad arrive du Liban pour nous faire tous profiter de sa grande expérience et de son dynamisme. Il a en effet notamment dirigé le Centre de Coordination du Déminage dans son pays pendant plu-sieurs années et bénéficie éga-lement d'une solide expérience diplomatique et de travail en milieu international. Déjà par-faitement intégré à l'équipe de l'UNMACC, il aura plus parti-culièrement la charge de la mise en place du transfert de capacité à l'autorité nationale. Toute la famille de la Lutte Antimines en RDC se joint à l'UN MACC pour lui souhaiter la plus chaleureuse des bienve-nues.



Activités des opérateurs en RDC en 2006

- ... réellement déminées : 722'146 m²
- ... manuellement déminées : 145'093 m²
- ... réduction de zone suspecte par chiens détecteurs : 335'599 m²
- ... préparation mécanique des sols : 566'163 m²
- ... engins enlevés et détruits : 542 mines, 8385 UXOs et 80534 munitions petit calibre
- ... Education aux danger des mines : 1166 séances pour un total de 181'556 personnes
- ... Zones suspectes identifiées : 329 (80 zones suspectées minées et 249 avec UXOs)
- ... Accidents de mines reportées : 13 avec un total de 29 victimes

Source: IMSMA



UNMACC DRC

United Nations
Mine Action Coordination Center
Av. de la Gombe 4955
Kinshasa-Gombe, DRC

+243 (0)997640721
info@macc-drc.org
www.macc-drc.org

Le Centre de Coordination de Lutte Antimines des NU (UNMACC), est responsable de la coordination et du contrôle qualité des opérations de lutte antimines en RDC. Son mandat s'articule autour de 3 piliers : déminage humanitaire, support à la Mission de paix, et assistance au gouvernement avec mise en place d'une capacité nationale. C'est un projet UNMAS, mis en œuvre par UNOPS.